



Berne, le 21 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Motion de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États «Pour un financement adéquat des soins palliatifs»

palliative.ch approuve la motion «Pour un financement adéquat des soins palliatifs» que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États a présentée lundi 19 / 20 octobre 2020. Du point de vue de palliative.ch, cette motion montre bien que les parlementaires souhaitent s'engager, indépendamment de leur parti, en faveur des soins palliatifs et ainsi améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie.

Renforcer les soins de santé pour les personnes en fin de vie

Suite à l'initiative de Marina Carobbio Guscetti, présidente de palliative.ch et conseillère aux États, la Commission a voté à l'unanimité la présentation d'une motion en faveur de la promotion des soins palliatifs lors de sa séance du 19 / 20 octobre 2020. Par cette motion, la Commission demande au Conseil fédéral de créer les bases légales permettant de garantir, dans toute la Suisse, que les personnes en fin de vie bénéficient d'un traitement et d'une prise en charge qui soient adaptés à leurs besoins. La Commission renforce ainsi ses efforts visant à améliorer la prise en charge et le traitement des personnes en fin de vie rapidement.

«Il est réconfortant de voir que le sujet des soins palliatifs et des personnes en fin de vie est considéré comme réellement important et pertinent, et ce par tous les partis», résume Marina Carobbio Guscetti à la fin de la séance de la commission. Elle ajoute être convaincue que l'actuelle pandémie de Covid-19 avait démontré toute l'importance de prodiguer des soins de qualité aux personnes en fin de vie.

palliative.ch s'engage en faveur d'un financement global des soins palliatifs

Dans l'optique de l'optimisation des soins palliatifs généraux et spécialisés dans tous les domaines de soins du territoire suisse, les déficits financiers identifiés dans le rapport sur le postulat 18.3384 doivent être comblés. La société professionnelle voit la nécessité de mener les actions suivantes:

- Ancrer les soins palliatifs dans la LAMal comme un domaine de prestations à part entière.
- Reconnaître les prestations psychosociales, spirituelles et fonctionnelles pour les patientes et les patients en fin de vie comme une catégorie de prestations soumises à l'AOS.
- Représenter de manière appropriée les prestations en l'absence de la patiente ou du patient dans les structures tarifaires existantes (tarifs à la prestation et forfaitaires) ainsi que dans les niveaux de soins requis.
- Réglementer l'indemnisation des prestations de consultation dans la LAMal.
- Créer des forfaits de conseil et de coordination pour un Case Management spécifique des soins palliatifs à destination des patientes et des patients. La rémunération dans le cadre d'une structure tarifaire hors de SwissDRG doit être contrôlée.
- Répondre à la question de la manière dont les soins palliatifs stationnaires spécialisés peuvent être rémunérés équitablement. La rémunération dans le cadre d'une structure tarifaire hors de SwissDRG doit être contrôlée.
- Répondre à la question de la manière dont les soins palliatifs stationnaires généraux peuvent être rémunérés équitablement, en particulier dans l'optique d'une extension des niveaux de soins requis.
- Clarifier la question de la rémunération des prestations en hospice.
- Clarifier la question des soins palliatifs dans les institutions pour personnes souffrant de handicaps.



palliative.ch

gemeinsam + kompetent
ensemble + compétent

insieme + con competenza

Permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs

La Confédération et les cantons estiment qu'une offre de soins palliatifs sera nécessaire pour les deux tiers des futurs décès. En particulier, les personnes qui ne sont pas atteintes d'un cancer ne bénéficient pas, à l'heure actuelle, d'un accès suffisant aux soins palliatifs. En 2018, seuls 12% des personnes décédées à l'hôpital ont reçu des traitements complexes de médecine palliative ou des soins palliatifs spécialisés.

Pour palliative.ch, cette lacune des soins est en premier lieu due au financement insuffisant des soins palliatifs. palliative.ch salue par conséquent l'engagement de la Commission du Conseil des États pour que soient renforcés les soins de santé à destination des personnes en fin de vie. Il est temps de créer les conditions cadres légales qui permettront de garantir la rémunération des soins palliatifs et l'accès à ces soins pour l'ensemble de la population.

À propos de palliative.ch

palliative.ch est une société interprofessionnelle dont les membres sont issus de tous les groupes de métiers appelés au chevet des patients: médecins, personnel soignant, accompagnants spirituels, bénévoles et autres groupes professionnels. Le but de cette association faitière est de soutenir les soins palliatifs en Suisse, d'améliorer l'accès des personnes concernées et de leurs proches aux soins palliatifs et d'optimiser la qualité sur le plan professionnel de la médecine et des soins palliatifs ainsi que de l'accompagnement. palliative.ch compte 3100 membres et offre informations et conseils sur les soins palliatifs dans 14 sections dans toute la Suisse.

Vous trouverez ici la motion «Pour un financement adéquat des soins palliatifs»:

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20204264>

Informations complémentaires

Renate Gurtner Vontobel, MPH, Secrétaire Générale

Tél. 031 310 02 90

renate.gurtner@palliative.ch

Stephanie Alder, chargée de communication

Tél. 031 310 02 90

stephanie.alder@palliative.ch